



Conseil Municipal du Jeudi 11 mai 2023

Délibération

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 11 mai, à 18 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre OGOR, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM., Anne CARRO, 1ère Adjointe, Anne-Sophie MORVAN, 3ème Adjointe, Thierry COLAS, 4ème Adjoint, Isabelle NEDELEC, 5ème Adjointe, Matthieu SEITE, 6ème Adjoint, Sophie GUIAVARCH, 7ème Adjointe, Gilbert QUENTEL, 8ème Adjoint.

Mmes et MM. Michel RICHARD, Nelly GALAIS, Marie-Françoise KERGLONOU, Alain CUEFF, Jean-Jacques CADALEN, Pierre EVEN, Catherine MERCEUR, Bénédicte ROLLET, Antoine LE PORS, Denise PHELEP, Bruno SIMON, Sylvie RAVAILLEAU, Gwenaël KERJEAN, Jérôme JACOPIN, Catherine DENIEL, Emmanuelle LE BARS.

Assistaient également à la réunion :

Marie-Anne FAUDEIL, Directrice générale des services.
François LE ROY, Directeur du service finances.

Absence pendant la séance :

Anne CARRO quitte la séance à 19 h 03, présente pour cette délibération ; retour à 19 h 43 pour le point 15.

Absents excusés :

Michel CADOUR	qui a donné procuration de vote à	Anne CARRO
Stéphanie POTEREAU	qui a donné procuration de vote à	Isabelle NEDELEC
Céline KERANGUEVEN	qui a donné procuration de vote à	Nelly GALAIS
Olivier YVEN	qui a donné procuration de vote à	Sophie GUIAVARCH
Catherine DENIEL	qui a donné procuration de vote à	Jean-Philippe SOURIMENT

Secrétaire de séance :

Denise PHELEP

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée le 2 mai 2023.

Objet de la délibération : 7.5 Subventions

**Subvention 2023
Association d'animation et de gestion du centre
socioculturel Agora**

Nombre de conseillers :
en exercice..... 29
présents..... 24
Votants..... 25

CM 2023/30 **Subvention 2023 - Association d'animation et de gestion du centre socioculturel Agora**

Monsieur Matthieu SEITE donne lecture de la délibération :

Par délibération en date du 15 décembre 2022, la nouvelle Convention de moyens et d'objectifs liant la commune et l'association d'animation et de gestion du Centre social Agora a été validée, elle couvre la durée du projet social 2022-2025.

Conformément aux termes de la convention, l'association a présenté sa demande de subvention

La convention de moyens et d'objectifs prévoit

- Le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement affectée aux postes de l'animatrice famille et de l'animatrice multimédia à hauteur de 75% d'un équivalent temps plein plafonnée à 50 000 €.

Le montant 2023 de la subvention sur postes est établi à 50 000 €

- Le versement d'une subvention sur projets dont le calcul est soumis à la présentation des actions menées lors de l'année n-1.

Le montant 2023 de la subvention sur projets s'établit à 12 800 €

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- **De fixer la subvention annuelle de fonctionnement affectée aux postes et calculée sur la base des déclarations des coûts de poste annuels par l'association à hauteur de 50 000 €**
- **De fixer le montant de la subvention sur projets à hauteur de 12 800 €**

La subvention globale 2023 s'élèvera donc à 62 800 € et sera versée selon les conditions prévues dans la convention.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657 481.

Commission Culture, animation, jeunesse, éducation, enfance, sport, associations du jeudi 4 mai 2023 : Avis favorable de la commission

Commission Affaires Générale et Finances du mardi 9 mai 2023 : Avis favorable de la commission

Le Conseil Municipal, par 18 votes pour et 7 abstentions :

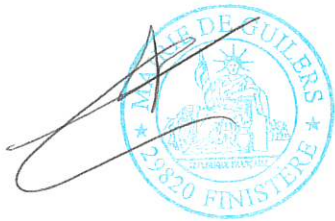
- fixe la subvention annuelle de fonctionnement affectée aux postes et calculée sur la base des déclarations des coûts de poste annuels par l'association à hauteur de 50 000 €
- fixe le montant de la subvention sur projets à hauteur de 12 800 €.

Directement ou indirectement concernés par cette délibération, Messieurs Pierre OGOR, Thierry COLAS et Madame Anne CARRO se déportent et ne prennent pas part au vote.

Anne CARRO votant par procuration pour Michel CADOUR se déporte et ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire,
Pierre OGOR.



La secrétaire de séance,
Denise PHELEP.



PRÉFECTURE DU FINISTÈRE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ
25 MAI 2023
ARRIVÉE